

**Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2010 aux Ollières sur Eyrieux**

Présents : ALLAIN Dominique, ALONZO Estelle, BALAYN Jean-Daniel, BERTHIAUD Jeanine, BEYRON Jean-Louis, BLACHE Emilie, BORDIGONI Eliane, BROSSÉ Gérard, CLAIR Denis, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MOUNIER Jean-François, PEYROUSE Emilie, PICHERAL Didier, PIZETTE Jean-Claude, ROSE Christian, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Fanny.

LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice, MONNIER Bruno, RAYMOND Olivia, RIOU Delphine.

Excusés : BAZIN Yves, MARTEL Fabrice, RIOUFOL Magaly, ROUCAUTE Roland.

Secrétaire de séance : VALETTE Gilbert

Annie LOUIS tient à excuser Yves BAZIN, récemment hospitalisé, à qui elle souhaite un prompt rétablissement.

Elle informe également du décès de Christian BERARD, mari de Brigitte BERARD, auxiliaire de puériculture au sein de la crèche intercommunale. Elle propose d'envoyer une carte de condoléances au nom des élus du Conseil.

### **1. Débat d'orientations budgétaires 2010**

---

Annie LOUIS présente les orientations travaillées par la commission finances relatives aux deux budgets annexes.

**Budget SPANC** : les prévisions budgétaires prennent en compte un fonctionnement du service à mi-temps, avec une priorité donnée à l'opération réhabilitation. A ce titre Audrey VALENTIN prendra ses fonctions jeudi 4 mars. Elle sera en poste un mercredi sur deux et les jeudis et vendredis.

La subvention du budget général, nécessaire à l'équilibre du budget est de 21 565,07€.

Jean-Louis VIDIL précise que la priorité est donnée au travail relatif à la réhabilitation des installations (communication, explication, sélection et suivi d'un bureau d'études, dossier à établir pour l'Agence de l'eau, etc.). Ce travail semble bien plus important que diagnostiquer l'ensemble des installations sans rien faire pour améliorer leur bon fonctionnement.

Annie LOUIS souligne qu'il y a de plus en plus de particuliers soucieux de réhabiliter leur installation de façon volontaire.

Didier PICHERAL pense que le nombre de contrôles prévus est faisable et que normalement, une subvention du budget général ne sera pas nécessaire l'an prochain.

Annie LOUIS propose d'avoir une réflexion pour harmoniser les tarifs des redevances avec la Communauté de communes des Châtaigniers.

Gilbert VALETTE propose d'étendre cette réflexion aux autres Communautés de communes d'Ardèche.

**Budget Bâtiments Industriels** : le projet de budget ne prévoit pas de nouvelles opérations d'investissement. Les crédits disponibles en investissement sont de 97 419,11€.

La subvention du budget général, nécessaire à l'équilibre du budget (du fait du transfert des amortissements et charges générales du Moulinon) de 28 614,01€.

Didier PICHERAL souligne qu'il s'agit de la première année d'amortissement de l'opération Moulinon 2.

Annie LOUIS précise que les loyers de l'ensemble des biens immobiliers de la collectivité rapporte actuellement environ 7.000 euros par mois.

Pour l'investissement, plusieurs élus, notamment Jean-Louis VIDIL, Alain SALLIER et Jeanine BERTHIAUD, souhaitent que la Communauté de communes se saisisse du nouveau dispositif d'aide du Conseil général, permettant de financer, à hauteur de 50% de 600.000 euros HT de travaux, des projets structurants. En effet, une nouvelle phase d'aménagement du Moulinon à destination d'activités économiques pourrait être menée en même temps que le projet d'installation de l'Ecole de musique départementale. Ceci permettrait d'une part d'anticiper à nouveau sur les besoins des entreprises comme

cela a été réussi avec l'opération Moulinon 2 et d'autre part d'augmenter fortement les recettes pour l'opération Ecole de musique (actuellement sans financement du Département) !

Laetitia SERRE, en tant que Conseillère générale, explique que les projets à déposer dans le cadre de cet appel à projets doivent être réalistes et qu'une première demande doit être déposée en mai pour un démarrage des travaux avant la fin de l'année.

Gilbert VALETTE ne croit pas qu'un nouveau projet d'aménagement soit possible prochainement au Moulinon.

Annie LOUIS demande à ce que ce sujet soit rapidement traité en commission Economie. Elle précise que budgétairement, cela n'aura pas d'incidences en terme de recette en 2010, puisque cette subvention serait versée sous forme d'annuités pendant 15 ans.

Annie LOUIS présente ensuite le projet de **budget principal** établi par la commission finances au vu du travail des commissions thématiques (cf. documents transmis avec la convocation).

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 327 565,93€ sans nouvelles actions.

Les recettes de fonctionnement sont de 1 338 745,57€ sans augmentation des taux des 4 taxes locales et avec une Dotation globale de fonctionnement (de l'Etat) identique.

Didier PICHERAL précise que le budget tient compte des subventions aux budgets annexes et d'un virement à la section d'investissement uniquement pour couvrir les amortissements d'environ 59.000 euros.

Il ne tient pas compte des 50.000 euros sur 2 ans sollicités auprès de la DATAR Massif central (réponse en juin prochain).

Olivier JUGE questionne sur le chapitre « rémunération du personnel » qui augmente. Après passage en revue de chaque service, il apparaît que cette augmentation est principalement due aux remplacements nécessaires au service « petite enfance » (congés maladie et maternité en cours) et de façon moindre aux évolutions automatiques d'indices.

Annie LOUIS présente les orientations budgétaires qui portent sur 14 propositions des commissions. Ceci respectant la méthode de travail définie en 2009. Elle tient à souligner le travail fait par les commissions thématiques aboutissant à des propositions réfléchies et chiffrées, ainsi que le travail de la commission finances qui s'est réunie à de nombreuses reprises pour élaborer ces orientations budgétaires.

Elle rappelle que l'objectif de cet exercice de débat d'orientations budgétaires est de préparer le vote du budget, qui aura lieu lors du prochain Conseil et donc de se positionner sur l'intérêt des actions nouvelles proposées et la possibilité financière de les réaliser.

L'ensemble des propositions représente environ 19% d'augmentation des taux d'imposition sur les 3 taxes locales.

Olivier JUGE propose de commencer par fixer un maximum d'augmentation des taux d'imposition puis de sélectionner les actions qui rentrent dans cette nouvelle enveloppe de recettes.

Jeanine BERTHIAUD pense que tout ce qui est nouvellement proposé est très bien mais qu'il faut savoir se poser la question de ce qui est possible financièrement cette année.

Elle rappelle que les augmentations des taux d'imposition intercommunaux s'ajoutent aux éventuelles augmentations des taux communaux.

Dominique ALLAIN insiste également sur cet effet additionnel et indique que les impôts intercommunaux représentent environ un tiers de l'impôt levé sur sa commune ; ce qui n'est pas négligeable.

Annie LOUIS rappelle, pour autant, qu'il est difficile de comparer les gestions communale et intercommunale ; que de nombreux services utiles à la population ont vu le jour et que l'augmentation des impôts doit être un choix assumé.

Les efforts faits par les commissions vont dans le bon sens pour anticiper l'action intercommunale et répondent à la demande de Dominique ALLAIN de plus de formalisme dans la construction du budget.

Dominique ALLAIN répond qu'il est tout à fait favorable à l'intercommunalité mais continue à penser que solliciter des projets en commissions est une mauvaise méthode, car les gens passionnés proposent beaucoup de choses sans voir tous les champs d'action de l'intercommunalité.

Christian ROSE demande que l'on revienne au détail des propositions d'orientations.

Annie LOUIS propose de conserver la méthode de choix d'orientation, sans fixer au préalable un maximum d'augmentation d'impôts. Elle expose la synthèse faite par la commission finances.

Action générale	Dépenses imprévues supplémentaires	10 000,00€
-----------------	------------------------------------	------------

Didier PICHERAL informe que 10.000 euros sont déjà prévus au budget prévisionnel.

Delphine RIOU précise que l'an dernier, 16.000 euros d'imprévus ont été dépensés.

→ proposition du Conseil d'inscrire 5.000 euros

Action générale	Augmentat° indemnités élus 10%	1 355,30€
-----------------	--------------------------------	-----------

Annie LOUIS rappelle pour information les indemnités actuelles (453 euros brut mensuel pour la Présidente et 75 pour les Vice-présidents) et les indemnités possibles (1560 euros brut mensuel pour la Présidente et 624 pour les Vice-présidents).

Gilbert VALETTE indique qu'il avait été convenu au démarrage de la Communauté de communes de fixer des indemnités très basses.

→ proposition du Conseil de ne pas augmenter les indemnités

Action générale	1/2 poste administratif (6 mois)	7 500,00€
-----------------	----------------------------------	-----------

Jean-Louis VIDIL précise que ce post permettrait de réaliser le travail qui n'est pas fait actuellement faute de temps.

Alain SALLIER propose, si un nouveau poste est nécessaire, d'engager une personne en contrat aidé pour permettre des recettes.

La définition des tâches à confier devra être réalisée.

→ proposition du Conseil d'inscrire cette dépense avec 5.000 euros de recette de contrat aidé.

Economie	Partenariat site de proximité	3 000,00 €
----------	-------------------------------	------------

Gilbert VALETTE s'étonne de cette proposition de la commission finances, non débattue en commission économie.

Didier PICHERAL, trésorier de l'association Site de proximité précise qu'il a souhaité cette proposition pour inciter la Communauté de communes à reprendre la coopération avec le Site.

Christian ROSE souligne le manque de suivi de la part du Site, qui l'avait notamment désigné comme référent sur Pranles et qui n'a jamais repris contact ; et ceci bien avant la fin de la convention avec la Communauté de communes.

→ proposition du Conseil de ne rien inscrire financièrement mais d'essayer de redéfinir des axes de travail communs

Culture	Convention culture 2010 (hors programmat° et résidence)	1 200,00€	Recette : 600,00€
Culture	Aide à la classe théâtre du collège	600,00€	

Olivier LEVENT explique que c'est la troisième et dernière année de l'actuelle convention culture avec le Conseil général. Le budget prévisionnel prévoit déjà la poursuite d'actions en cours, c'est-à-dire la programmation annuelle et la résidence d'artistes.

Deux autres actions pourraient étoffer l'intervention dans le domaine culturel :

- un soutien à la création de contes, en lien avec les bibliothèques du territoire, par l'association COP de St-Vincent de Durfort,

- Un soutien à l'animation autour du folklore argentin, menée par l'association MARAF de Pranles, en lien avec l'école départementale de musique (action prévue en 2009 mais non réalisée).

Annie LOUIS précise que la classe théâtre a déjà été aidée depuis 2004 et que lors du conseil communautaire du 11 juin 2007, il avait été décidé de leur attribuer en 2007 450 euros et en 2008 550 euros. Cette aide s'inscrit dans la continuité.

Cette aide s'inscrit dans la continuité.

→ proposition du Conseil de valider ces deux orientations

Culture	Compétence lecture publique (6 mois)	18 200,00€	Recette : 8 500,00€
---------	--------------------------------------	------------	------------------------

Olivier LEVENT fait la présentation du travail de la commission.

Aboutissement d'un travail de 6 années constitué de nombreuses rencontres avec les bénévoles des relais, de projets communs, de visites d'expériences, de rencontres avec les responsables de la BDP..., et suite au vote du conseil communautaire en octobre 2008 à l'unanimité pour étudier la possibilité d'une éventuelle prise de compétence, la commission culture propose l'intitulé de compétence suivant :

« Développement, dynamisation, animation et coordination du réseau intercommunal de lecture publique »

Les objectifs sont les suivants :

- concrétiser la mise en place d'un réseau de bibliothèques (assurer l'itinérance et la rotation des collections...)
- soutenir et accompagner les relais sur la durée (soutien aux bénévoles, aide à la constitution et au renouvellement de nouvelles équipes de bénévoles, amélioration des conditions d'accueil des publics...)
- rompre l'isolement des relais, développer et coordonner des liens entre eux, accompagner des projets individuels et collectifs (activités et animations culturelles)
- diversifier et élargir les publics
- élargir les potentiels en matière de diversité des documents (quantitatif et types)

Cette compétence nécessiterait la mise en commun des collections et l'ouverture d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Le coût annuel d'un tel poste est estimé à 26 500 euros. Le profil de poste serait à définir avec les bénévoles. Il n'y aurait pas de création d'une tête de réseau centrale.

Jean-Louis BEYRON se dit favorable au projet de développement de la lecture publique ; la commune a d'ailleurs une salariée dédiée à cette thématique. Néanmoins, il lui semble que le niveau de diplôme exigé par l'Etat, pour être subventionné pendant 4 ans, ne correspond pas aux besoins locaux

En cas de transfert de personnel et de locaux, obligatoire en cas de transfert de compétences, il précise que la salariée communale n'a pas ce titre.

Olivier LEVENT pense que si la compétence porte uniquement sur du développement d'actions, le personnel communal ne devrait pas être transféré.

Elisabeth DURAND précise qu'à ces yeux ce projet n'est pas mûr.

Jean-François MOUNIER demande si cette subvention de poste pourrait être sollicitée plutôt en 2011.

Olivier LEVENT dit ne pas savoir si cette aide sera reconduite.

Laetitia SERRE souhaite que ce projet ne soit pas reporté l'année suivante car des responsables de bibliothèques ont exprimé leur souhait d'animation du réseau local. Certains relais ont vraiment besoin d'un accompagnement sur la durée notamment auprès des bénévoles. Cette demande est également ressortie lors de la récente rencontre entre les Commissions vie sociale et culture, pour développer du lien social, comme par exemple à Beauvène en partenariat avec les écoles.

Enfin, elle précise qu'à priori, il y aurait des dérogations possibles accordées par l'Etat pour que la personne recrutée soit en contrat (éventuellement aidé) et non tout de suite titulaire de la fonction publique.

Dominique ALLAIN estime que les actions culturelles de la collectivité sont déjà très développées et qu'au vu des contraintes budgétaires, il convient de ne pas mener de nouvelles actions qui ne concerneraient que très peu de lecteurs.

Alain SALLIER pense qu'une animation pilotée à l'échelle intercommunale, ne permettrait plus le passage du bibliobus.

Fanny VIGNÉ répond que, contrairement à ce que pensait la commission jusqu'à présent, le bibliobus pourrait continuer à apporter des livres dans les relais communaux. Elle pense qu'il est important de redéfinir ce poste pour que les bibliothèques soient de vrais lieux culturels.

Christian ROSE pense qu'il est nécessaire d'en rediscuter car le projet ne semble pas complètement abouti.

Suite à ces différents points de vue, Annie LOUIS demande que le Conseil se positionne par un vote.

Béatrice MAIRE propose un double vote qui permettrait aux conseillers de s'exprimer à la fois sur les orientations budgétaires en cours et séparément sur l'approfondissement de cette réflexion.

Gilbert VALETTE pense que la méthode n'est pas bonne et qu'il faut voter sur le principe de prendre la compétence.

Annie LOUIS propose de reporter ce sujet en fin de débat.

Tourisme	Convention de partenariat OTSI	13 000,00€
----------	--------------------------------	------------

Alain SALLIER souhaite tout d'abord remercier les responsables des OTSI qui ont beaucoup travaillé pour aboutir à des propositions de coopération et une future association unique. Ceci va dans le sens de la demande du Conseil communautaire d'octobre dernier qui avait donné mandat au groupe de travail « liens avec l'office de tourisme et les syndicats d'initiatives » pour élaborer une convention d'objectifs, si possible avec une association unique en charge du service public du tourisme sur le territoire.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de cette association serait d'environ 61.500 euros.

Gilbert VALETTE informe que le Conseil municipal des Ollières a décidé de prendre en charge directement le loyer du local de l'office de tourisme.

Le versement de la totalité de la taxe de séjour + une subvention d'environ 13.000 euros de la collectivité permettrait d'équilibrer le budget. Pour plus de souplesse, il conviendrait de fixer un engagement financier annuel de 43.000 euros, comprenant la taxe de séjour (susceptible d'augmenter au vu de l'augmentation des tarifs votés en 2009).

Des réunions sont programmées pour arriver à la rédaction d'une convention d'objectifs.

A ce titre et au vu du bilan provisoire de la taxe de séjour 2009, il est proposé de rajouter 3.000 euros de plus en recette.

→ proposition du Conseil de valider 13.000 euros en dépense et 3.000 euros en recette

Actions sociales	Diagnostic	2 000,00 □
------------------	------------	------------

Annie LOUIS précise que ce travail de diagnostic social est indispensable à réaliser pour pouvoir renégocier le Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF en fin d'année. Ce travail pourrait être fait par Olivier LEVENT, mais pour le décharger, le groupe de travail Gestion des ressources humaines propose qu'une autre personne puisse le faire (Olivia RAYMOND est pressentie en dehors de ses heures consacrées au RAMi).

Jean-Louis VIDIL pense que ce travail est important car il permettra d'avoir des arguments de négociation pour obtenir des financements de la CAF.

→ proposition du Conseil de retenir cette orientation

Habitat-Aménagement	Formation PLU Interco	1 500,00€
---------------------	-----------------------	-----------

Dominique ALLAIN expose que la commission aménagement de l'espace s'est interrogée sur le bien fondé d'un PLU intercommunal et qu'il est rapidement apparu un besoin d'information et d'explication sur ce qu'est un PLU intercommunal. Pour répondre à ces interrogations, Dominique ALLAIN demande l'inscription au budget de 1.500 euros (organisation d'un temps de colloque, venue d'une collectivité, intervention d'un professionnel, buffet, etc.). Cet événementiel aurait lieu avant l'été.

→ proposition validée par le Conseil mais seulement à hauteur de 750 euros.

Energie	Etude (suite de la Région Rhône-Alpes)	10 000,00€	Recette : 4 180,00€
---------	--	------------	------------------------

Annie LOUIS rappelle qu'une étude de ZDE (étude potentiellement à réaliser suite au travail de repérage des potentiels en cours par la Région), n'a coûté que 4.125 euros à la Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche.

→ proposition validée par le Conseil mais seulement à hauteur de 5.000 euros en dépense et 2.090 euros en recette (subvention de 50% du HT).

Petite enfance	Revalorisat° personnel encadrant	2 600,00€
----------------	----------------------------------	-----------

Annie LOUIS explique que le groupe de travail gestion des ressources humaines a souhaité, en juillet dernier, mener un travail de fond sur les rémunérations. Tout d'abord, un travail a été fait sur les possibilités de titularisation de tout le personnel susceptible de l'être (voir autre sujet à l'ordre du jour), ce qui permettrait notamment de ne plus avoir de personnel permanent au SMIC (sans que cela ait des incidences importantes sur le budget).

En complément, les propositions d'augmentation d'indices sont à présent vues en groupe de travail, sur la base de l'évaluation individuelle annuelle.

En parallèle, le groupe de travail propose que les rémunérations d'Olivier LEVENT et Audrey DE GREGORIO FAYARD soient réévaluées au vu de leur mission d'encadrement de personnel.

→ proposition validée par le Conseil

Petite enfance	Augmentat° temps de travail RAMI	2 000,00€	Recette : 800,00€
----------------	----------------------------------	-----------	----------------------

Laetitia SERRE rappelle qu'elle a déjà évoqué le sujet lors du dernier Conseil et qu'il serait intéressant d'augmenter le temps de travail de l'animatrice pour remplir toutes les missions dévolues au RAMi. Le temps de travail passerait de 12 à 17h30 hebdomadaires et serait subventionné davantage par la CAF, qui souhaite développer les RAM.

→ proposition validée par le Conseil

Petite enfance	Accueil de loisirs des moins de 6 ans	3 000,00€	Recette : 1 090,00€
----------------	---------------------------------------	-----------	------------------------

Laetitia SERRE souligne que c'est une demande de la commission vie sociale depuis quelques temps et que cette action est déjà inscrite au Contrat Enfance-Jeunesse actuel. Un essai aux vacances de Toussaint pourrait être réalisé. Les modes d'organisation (lieu, personnel, etc.) restent à définir.

→ proposition validée par le Conseil

Annie LOUIS revient sur la thématique de la lecture publique et propose au vote deux questions :

1. inscription des orientations budgétaires pour la lecture publique en 2010 (18.200 en dépense et 8.500 en recette)

→ Votes pour = 8 ; votes contre = 9 et abstentions = 8

2. mandat à la commission culture pour approfondir la réflexion sur la prise de compétence « lecture publique »

→ Votes pour = 20 ; votes contre = 1 et abstentions = 4

L'ensemble de ces choix nécessiterait, au vu des éléments connus à ce jour, une augmentation des taux d'imposition d'environ 7% (pour recouvrir 18.000 euros supplémentaires).

Didier PICHERAL présente ensuite le projet de budget d'investissement, la marge brute d'autofinancement est limitée à 58 700€ (amortissement des travaux moins amortissement des subventions).

Les orientations budgétaires portent sur une nouvelle opération d'investissement et 3 propositions d'investissement dans du matériel ; sans emprunt.

## **2. Propositions de titularisation de personnels**

Annie LOUIS rappelle que tous les agents du service petite enfance ont débuté à la Communauté de communes en contrats à durée déterminée en 2008. Suite au bilan de fonctionnement de ce nouveau service fait en commission Vie sociale et aux évaluations individuelles réalisées, elle propose de stagiairiser 5 agents répondant aux critères de titularisation (2 actuellement absentes seront rencontrées ultérieurement).

Il s'agit d'Olivia RAYMOND, éducatrice de jeunes enfants en poste en tant qu'animatrice du relais d'assistantes maternelles intercommunal (12h), ainsi que Fabienne CHAMBOUVET (29h + 5h complémentaires possibles), Christelle COSTE, Jessica GARNIER et Audrey PUECH (31h + 4h complémentaires possibles), animatrices accueillantes au sein de la crèche multi-accueil intercommunale. Cette décision s'inscrirait dans une logique de cohérence et de construction sur le long terme avec des personnes dynamiques.

→ Accord du Conseil à l'unanimité

## **3. Initiative du syndicat Eyrieux clair en matière d'assainissement non collectif**

Jean-Louis VIDIL rappelle que le syndicat a étudié la possibilité de gérer le service public d'assainissement non collectif. Il convient de se positionner par rapport aux deux propositions qui sont faites :

- a. la mise à disposition de service par le syndicat aux collectivités qui n'ont pas encore de SPANC (pas de changement pour la Communauté de communes)
- b. la prise de compétence Assainissement non collectif par le syndicat, avec mise en place d'une régie à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux (la Communauté de communes doit alors déléguer la compétence)

Alain JOURDAN, membre du Bureau du syndicat, propose, avant de débattre de ces propositions, de rediscuter avec le syndicat de la mise en œuvre concrète de ces scénarii.

Annie LOUIS propose que le groupe de travail SPANC rencontre les responsables du syndicat et de reporter la décision au prochain Conseil.

→ Accord du Conseil pour reporter ce sujet au prochain Conseil

## **4. Questions diverses**

Les communes de Veunes et de Thorrenc souhaitent adhérer au syndicat départemental de musique.

→ Accord du Conseil à l'unanimité